|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE  *Travail- Liberté-Patrie* |
|  |  |  |

**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

***38ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)***

***03 au 14 janvier 2020***

**EXAMEN DU RAPPORT DE LA NAMIBIE**

***Déclaration de la délégation togolaise***

*Présentée par* ***M. Togbé Agbessi ALANGUE, Conseiller***

 *Genève, le 03 mai 2021*

 *(09h-12h30)*

Madame la présidente,

La Délégation togolaise souhaite la cordiale bienvenue à la Délégation namibienne à ce 3ème cycle de l’Examen Périodique Universel (EPU).

Ma délégation salue l’amélioration du cadre normatif de lutte contre la traite des personnes, la violence et le harcèlement dans le monde du travail en Namibie. Elle prend également note avec satisfaction du processus législatif en cours visant à doter la Namibie d’un cadre plus dynamique de protection des peuples autochtones et de lutte contre la violence familiale et le viol, entre autres.

Dans un esprit constructif, le Togo souhaite formuler à la Namibie les recommandations suivantes :

1. Prendre des mesures rigoureuses pour endiguer la ségrégation professionnelle fondée sur le sexe sur le marché du travail, et renforcer la lutte contre les pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes et aux filles,
2. Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants,
3. Adopter des mesures législatives en adéquation avec les dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et intensifier les actions visant à protéger les droits des personnes handicapées notamment dans les domaines de l’accès à l’éducation et à la justice.

Pour terminer ma délégation souhaite plein succès à la Namibie dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent EPU.

Je vous remercie.